

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 22 mars 2018

Question écrite

Un peu de neige à Genève et les trottoirs et pistes cyclables deviennent impraticables ?

Lors de l'épisode neigeux du début mars 2018, il a été constaté en de très nombreux lieux que les trottoirs et pistes cyclables n'étaient pas dégagés, voire même recouverts par des intervenants qui ont agi sur une autre partie de l'espace public.

Dans cette situation somme toute assez ordinaire, avec seulement deux jours de neige, il a fallu dans certains secteurs plus de quatre jours pour débayer à peu près correctement les espaces dévolus aux piétons et cyclistes.

Dans les communes, c'est en général aux propriétaires directement riverains des trottoirs d'en assurer le déblaiement. Il faut constater que très souvent cela n'a pas été réalisé. Est-ce à dire que la disparition progressive des « concierges » au profit de services d'immeubles externalisés en est une des raisons premières ?

Pour les pistes cyclables, c'est effectivement les services de voirie qui ont poussé (ou stocké) des amas de neige sur celles-ci, sans pour autant, bien trop souvent, les débayer.

Mes questions au Conseil d'Etat et aux communes, que je remercie par avance de leurs réponses, sont les suivantes :

- 1. Quels sont les principes inscrits dans les textes légaux (communes et canton) pour assurer en tout temps le déblaiement des trottoirs ?***
- 2. Quelles sont les mesures prises pour sensibiliser les riverains (propriétaires ou locataires, habitats ou activités) quant à leur obligation de nettoyage et déblaiement des trottoirs ?***

3. *Quelles les sanctions applicables aux personnes (propriétaires ou locataires) qui ne réalisent pas leurs obligations de déblaiement et dans quelles mesures celles-ci sont-elles appliquées ?*
4. *Quelles sont les mesures mises en œuvre par les collectivités publiques pour assurer un déblaiement conforme des trottoirs et dans quels délais ?*
5. *Quelles sont les directives qui sont données aux intervenants, des communes et du canton, et l'attention qui est portée par ceux-ci au déblaiement des pistes cyclables ?*
6. *Quelle est la coordination qui est réalisée entre le canton et les communes, ainsi qu'entre les communes, pour assurer le déblaiement et le nettoyage des pistes cyclables ?*
7. *Le Conseil d'Etat peut-il nous communiquer les statistiques détaillées des admissions dans les services d'urgence, à Genève (HUG et autres), en lien avec des chutes (piétons et cyclistes), ceci pour les quatre jours de l'événement (1^{er} au 4 mars), ainsi que pour les périodes équivalentes de la semaine précédente (22 au 25 février) et suivante (8 au 11 mars) ?*